

DEPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

VILLE DE  
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

Fax : 03.21.78.35.45



Envoyé en préfecture le 28/08/2024

Reçu en préfecture le 28/08/2024

Publié le

ID : 062-216205237-20240828-ARR2024\_002-AR

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES DU MAIRE**  
**DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS,**

**Objet : Arrêté portant fermeture de l'aire de jeux pour enfants installée Place Bocquet – Loison-sous-Lens**

Le Maire de Loison-sous-Lens,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2, L2212-4 et L2215-1 ;

Vu le Code pénal, notamment son article R610-5 ;

Considérant l'état de dégradation des équipements de l'aire de jeux pour enfants installées sur la Place Bocquet,

Considérant qu'il convient de sécuriser la zone pour prévenir tout accident et d'interdire l'accès à l'aire de jeux, dangereuse pour le public.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : A compter du mercredi 28 août 2024, l'aire de jeux pour enfants installée sur la Place Bocquet est fermée au public.

**ARTICLE 2** : Une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

**ARTICLE 3** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de ce jour, dès sa publication, et prendront fin par arrêté municipal levant l'interdiction.

**ARTICLE 4** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à l'article R 610-5 du Code pénal.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le recours peut être formé via la plateforme dématérialisée Télérecours accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 6** : Monsieur le Maire de Loison-sous-Lens, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Béthune, Monsieur le Commissaire de Police de Lens sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Loison-sous-Lens, le 28 août 2024.



Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

*Jacky Lelong*  
**Jacky LELONG**